

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Association ACTION ABANDON AUTOROUTE CHABLAIS
154 rue du Cercle Betemps - Mésinges
74200 Allinges

Le douze septembre deux-mil dix-neuf, à dix-neuf heures, les fondateurs de l'association Action Abandon Autoroute Chablais (3AC) se sont réunis en assemblée générale constitutive à l'espace associatif Le Cercle, sis au 154 rue du Cercle Betemps à Mésinges (Allinges).
Est présente une cinquantaine d'habitants du hameau de Mésinges.

L'assemblée générale désigne Manuel CONTI en qualité de président de séance et Samuel MAION FONTANA en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- explications sur le projet autoroutier contre lequel l'association va œuvrer ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.
Le projet autoroutier, ses incohérences, enjeux, échéances et risques sont largement évoqués.
Différents scénari sont expliqués et le président de séance rend compte des différents échanges avec un cabinet d'avocats.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1ère délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : L'assemblée générale constitutive désigne les premiers membres du conseil.

- Garance Bertin, résidant au 390 rue de la chapelle 74200 Allinges, ostéopathe ;
- Manuel Conti, résidant 25A route de la gare
- Samuel Maïon Fontana, résidant au 390 rue de la chapelle 74200 Allinges, journaliste ;
- Corinne Séchaud, résidant au 395 rue de la chapelle.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le ??31 décembre 2019??.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions. Au sein de ce conseil, l'assemblée approuve l'élection de Manuel Conti comme Président de l'association, Corinne Séchaud en tant que trésorière, Samuel Maion Fontana en qualité de secrétaire et Garance Bertin comme vice-secrétaire.

GC
GB SF

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du conseil.

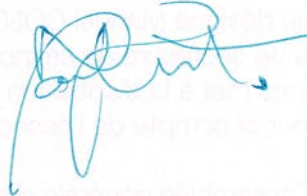
Fait à Allinges,

SIGNATURES

Garance Bertin



Manuel Conti



Samuel Maïon Fontana

